



Le 15 janvier 2010

Objet : LA COOP SANTÉ AYLMER NE DISPARAÎTRA PAS

La Coop Santé Aylmer, dont vous êtes l'un des 9500 membres, a été créée il y a près de six ans pour mettre un frein à la perte de services médicaux que connaissait notre ville (devenue depuis notre quartier). En 2004, il ne nous restait que quatre (4) médecins et nous étions tous inquiets de savoir où nous trouverions un médecin pour notre famille alors que la population d'Aylmer était en pleine expansion.

La Coop a alors été mise sur pied grâce à l'adhésion de membres tels que vous et au travail acharné d'une poignée de bénévoles qui ont donné leur temps, leurs talents d'administrateurs et leur passion pour 1) s'assurer que nous ayons les services médicaux auxquels nous avons droit et 2) nous offrir des services communautaires que le gouvernement n'offre pas.

Au cours de ces six années, vos administrateurs ont accompli une résurrection spectaculaire sans moyens financiers autres que le produit de vos parts sociales (remboursables), des dons charitables et la contribution de nos médecins. C'est ainsi que nos effectifs sont passés de 4 à 9 médecins. Nous sommes aussi passés de une à trois infirmières avec l'arrivée du Groupe de médecine familiale (GMF). Nous avons ajouté et remplacé plusieurs pièces d'équipement telles que tables d'examen, machines à pression sanguine et plusieurs autres, grâce à la contribution de clubs sociaux, et nous avons rénové nos locaux pour les rendre plus salubres et plus agréables, encore une fois grâce à des bénévoles.

Chaque jour est un combat pour rembourser l'hypothèque sur l'édifice, pour recevoir de nombreux patients sans rendez-vous (plus de 20 000 cette année), pour entretenir un édifice vieillissant, pour recevoir tous nos membres ayant besoin de soins, pour loger et donner un espace de travail à nos nouveaux médecins et pour tenter d'en recruter d'autres qui pourront remplacer ceux qui partiront à la retraite. Nul doute que nos efforts de recrutement seront plus efficaces si nous avons les moyens et les locaux pour les attirer.

Votre Coop a pris une clinique affaiblie et l'a maintenue en opération sans moyens financiers, mais ça n'est plus possible. L'argent est épuisé, les bénévoles n'en peuvent plus, les médecins de plus en plus difficiles à recruter. Les locaux sont trop petits, trop vieux et mal adaptés à la



67, du Couvent
Gatineau (Aylmer), QC
J9H 6A2

médecine du 21^{ème} siècle. Ce sont nos médecins qui assument les frais de fonctionnement, mais il y a une limite à ce que nous pouvons leur demander si nous ne voulons pas les perdre.

La Coop veut vous offrir les services dont votre famille a besoin. Pour cela, il nous faut absolument des locaux plus grands, mieux équipés et plus adaptés, où nous pourrions loger plus de médecins. C'est ainsi que nous pourrions trouver un médecin de famille à plus de nos membres. Nous devons aussi commencer à offrir des services communautaires dignes d'une Coop Santé : programmes de médecine préventive, programmes d'information sur la santé des femmes, des enfants et des vieillards, programmes de dépistage précoce de maladies telles que le cancer, le diabète et l'obésité juvénile, cliniques de vaccination gratuites ou à taux réduit, etc.

Votre Conseil d'administration a décidé de passer à l'action avant qu'il ne soit trop tard et de mettre en place les mesures décrites plus haut. Déjà des études d'architecte ont été faites sur notre édifice et nous explorons en même temps les locaux commerciaux disponibles. Une décision sera prise très bientôt et les autres mesures suivront aussitôt que nous en aurons les moyens.

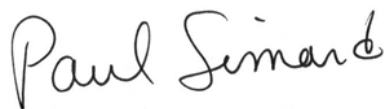
Après avoir étudié plusieurs alternatives pour nous donner les moyens de le faire, nous avons dû nous résoudre à instituer une COTISATION ANNUELLE de chacun de nos membres. Pour l'année 2010, la contribution a été établie à 100\$ (plus taxes). Des réductions familiales sont prévues pour cette année et le montant de la cotisation sera revu à chaque année selon les besoins. Toute personne qui désire conserver ses privilèges de membre devra verser sa contribution dès janvier 2010. Nous vous invitons à consulter le site Web de votre Coop au <http://www.coopsa.org> pour plus d'information. Vous y trouverez la réponse à vos questions sur la contribution annuelle. Vous pourrez également obtenir des renseignements en appelant le 819-684-7574.

Être membre de la Coop Santé, c'est avantageux !

- Vous êtes sociétaire d'un centre médical qui regroupera jusqu'à 12 médecins de famille, des spécialistes et d'autres services.
- Vous bénéficiez d'un accès prioritaire par rendez-vous en cas d'urgence.
- Votre meilleure chance d'obtenir un médecin de famille ou de le garder.
- Bientôt vous serez soigné dans un local neuf, plus grand et mieux équipé.

L'avis de cotisation ci-joint ainsi que l'enveloppe-réponse vous indiqueront comment verser votre contribution et le montant de celle-ci selon votre situation familiale. Vos administrateurs vous remercient de votre compréhension et veulent vous assurer que ces fonds seront gérés sagement pour votre santé et celle de votre famille. AVEC VOTRE APPUI, LA COOP SANTÉ CONTINUERA DE GRANDIR.

Le président,



Paul Simard